

Thibault THOMAS 34 9

De: Thibault THOMAS 34 9 [thibault.thomas34@neuf.fr]
Envoyé: mercredi 24 avril 2019 10:52
À: 'espr@orange.fr'
Cc: gilles.beguain@gerloge.fr; 'g.guella'; f.aubry@gerloge.fr
Objet: SCI Michel THOMAS : ESPR facture n° 61/18 du 24/05/2018

Suivi:	Destinataire	Lire
	'espr@orange.fr'	
	gilles.beguain@gerloge.fr	
	'g.guella'	Lu: 24/04/2019 11:16
	f.aubry@gerloge.fr	

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite au rendez-vous du 07/03/2018 13 rue G. Rebuffat 75019 PARIS en présence de :

- ESPR / M. KARA
- Cabinet GERLOGE / M. AUBRY
- SCI Michel THOMAS : Mrs Eric & Thibault THOMAS

Lors de ce rendez-vous, il a été demandé à M. KARA de détailler les prestations objet de la facture n° 61/18 du 24/05/2018; ce à quoi il s'est engagé.

Les précédentes demandes adressées au Cabinet GERLOGE n'ont pas permis d'obtenir le détail des prestations facturées.

La facture n° 61/18 a été transformée en facture d'acompte.

A ce jour, l'engagement n'a pas été tenu et restons dans l'impossibilité de rapprocher la facture et les devis établis.

En cas de dégradations, nous devons pouvoir justifier la base de facturation. De même pour l'application d'un coefficient de vétusté.

Veillez nous adresser en retour, une facture détaillant chaque poste de la prestation pour un montant TTC de 11.783,20€ en conformité avec l'article L441-3 du code du commerce.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Th. THOMAS
gérant